

PREAMBULE REFONTE GRADES NOIRS SAMBO

1. Degrés 1 à 3 - Options

La CTFG du CFS a défini une logique de progression des Grades Noirs dite « **par Option** » **du 1^{er} au 3^{ème} degré**. Celle-ci permet de présenter les différents Degrés selon le style de Sambo de préférence du candidat, et ainsi se spécialiser dans une optique de maîtrise progressive dans un des 3 styles de Sambo (sportif, combat ou défense).

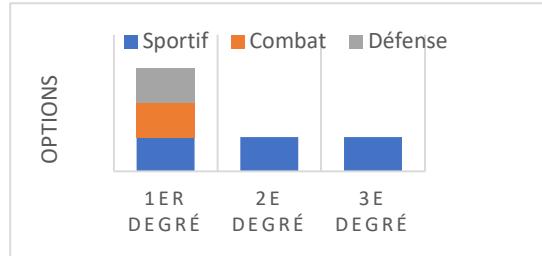
Cette progression par Option permet également, au fur et à mesure de l'acquisition **de maîtrise et de haute maîtrise** dans les différents degrés par le candidat, de cumuler et enrichir ses compétences non seulement dans un, mais deux voire trois styles de Sambo.

C'est pourquoi, le 1^{er} degré présente le postulat d'un socle de départ technique fondamental et généraliste en Sambo sportif. Ce socle sera approfondi vers une spécialisation d'un ou plusieurs des 3 styles de Sambo, selon l'Option choisie par le candidat : sportif, et/ou combat, et/ou défense. Cette base commune a pour objectif d'évaluer un niveau de maîtrise minimal en Sambo sportif, en tant que pré requis technique qui permettra au candidat de rayonner dans les 2 autres styles de Sambo (combat, défense), selon l'option choisie.

Le candidat qui souhaite valider une option supplémentaire, doit obligatoirement présenter la nouvelle option à partir du 1^{er} degré de celle-ci. Toutefois il ne devra pas revalider le Module 1 « *Arbitrage* », ni le Module 2 du 1^{er} degré « *Présentation technique du Sambo sportif* », validés lors du passage initial du 1^{er} degré, et ce, quelle que soit l'option de départ choisie.

Exemples :

- 1- Le candidat a validé les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés Option Sambo sportif. S'il souhaite valider l'Option Sambo combat, il pourra présenter le 1^{er} degré Option Sambo combat, sans devoir revalider les Modules 1 « *Arbitrage* » et 2 « *Présentation technique du Sambo sportif* » initialement validés lors d'un passage initial de 1^{er} degré. Il pourra ensuite présenter le 2^{ème} degré Option combat. Et s'il souhaite ensuite présenter l'Option Défense, il devra la présenter à partir du 1^{er} degré.
- 2- Le candidat a validé un 1^{er} degré Option Sambo Combat. S'il souhaite valider l'Option Sambo sportif, il pourra présenter le 1^{er} degré Option Sambo sportif, sans les Modules 1 et 2.
- 3- Le candidat a validé les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés Option Sambo défense. S'il souhaite valider l'Option Sambo combat, il pourra présenter le 1^{er} degré Option Sambo combat, sans les Modules 1 et 2.



Exemple 1

COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO - 17 avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris
www.sambofrance.com

2.Degrés 4 et suivants

Les degrés 4 et suivants sont complets, c'est-à-dire qu'ils intègrent les 3 styles de Sambo (sportif, combat et défense) dans un seul et même degré. Un passage de Degré 4 et suivants procédera à l'évaluation du niveau **d'expertise et de haute expertise** dans les 3 styles de Sambo.

3.Délais inter-degrés

Un délai minimal de pratique et d'années de licence Sambo sont requis pour présenter les différents degrés du Grade Noir Sambo (*) :

	CN 1^{er} degré	CN 2^{ème} degré	CN 3^{ème} degré	CN 4^{ème} degré
Nbre années de licence Sambo	1 an de ceinture rouge	2 ans de CN 1 ^{er} degré	3 ans de CN 2 ^{ème} degré	4 ans de CN 3 ^{ème} degré
Nbre d'années minimum de pratique du Sambo	5 ans	7 ans	10 ans	14 ans
Age minimum à la date d'examen	16 ans	18 ans	21 ans	25 ans

(*) Nota : lorsque le candidat souhaite présenter une nouvelle option, les délais inter-degrés pour l'option choisie seront les mêmes qu'un degré initial. Toutefois, il pourra présenter la nouvelle option à partir du 1^{er} degré sans devoir attendre de valider le 3^{ème} degré de l'option précédente.

4. Accessibilité / adaptation

Afin de favoriser l'accessibilité aux Grades Noirs, un dispositif de validation partielle ou adaptée peut être envisagé.

Une validation partielle est possible pour les modules 1 « Arbitrage », et 2 « Engagement pour le Développement du Sambo ».

Une étude d'aménagement et/ou d'adaptation peut être prévue pour les modules techniques (sambo sportif, combat et/ou défense), selon les capacités physiques et/ou handicap du candidat à la date d'examen, complétées par un possible cumul des équivalences/bonifications telles que prévues au Règlement des grades.

Le candidat devra, en complément de la candidature simplifiée via Google Forms, formuler par écrit une demande d'aménagement motivée (cf. modèle en Annexe 5) conjointement à sa candidature, ainsi qu'un certificat médical datant de moins de 3 mois précisant ce qu'il ne peut pas faire et les aménagements éventuels à prendre en compte pour le passage de l'examen (temps de l'épreuve, rythme de travail, limitation de certains mouvements, limitations des chutes, etc.) Un modèle de certificat est proposé en Annexe 6, à faire compléter, dater, signer et tamponner par votre médecin.

Ces documents devront être adressés par email à l'attention de la Commission Technique en charge de la Formation et des Grades, 15 jours minimum avant la date du passage de Grade, aux adresses emails suivantes :

o.audirac@sambofrance.com
n.cariou@sambofrance.com
secretaire.generale@sambofrance.com

précisant dans l'objet, les noms prénoms, le grade candidaté et la date de passage, ainsi que toute information utile à l'étude d'aménagement par la Commission.

5. Validation des Degrés

Les Degrés obtenus sont :

- Validés par le jury d'examen puis par la CFTG du CFS
- Inscrits au fichier national des grades du CFS et sur l'Intranet du CFS
- Inscrits sur le diplôme officiel CFS remis au candidat
- La date officielle d'obtention du grade est celle qui est inscrite au fichier national et sur le diplôme de Grade Noir délivré par la CFTG du CFS.